

En réponse au rapport présenté par Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire du 6^e arrondissement, Monsieur François COMET, Conseiller d'arrondissement, donne lecture de la déclaration suivante :

« Je passerai sur la méthode qui consiste à mettre au vote un document dont nous avons découvert le texte mercredi dernier.

Vous m'objecterez, monsieur le Maire, et vous aurez raison, qu'il n'y a rien à découvrir puisque le règlement des conseils des quartiers, présenté aujourd'hui est la copie conforme de celui de 2008 à une modification et deux virgules près.

Vous maintenez un découpage de l'arrondissement en 6 petits quartiers, très disparates en taille, alors que tous les arrondissements voisins ont depuis longtemps fait le choix de quartiers beaucoup plus larges. Il n'y a que 4 quartiers dans le 5^{ème} avec 40% de population de plus que nous. Il y a effectivement 6 conseils de quartier dans le 13^{ème} et le 14^{ème} arrondissement mais pour des populations qui sont sans commune mesure avec la nôtre. La seule nouveauté réside, et vous n'en avez pas parlé, dans la diminution du nombre de membres des conseils de quartiers. Il y en avait avant 18, maintenant il y en a 12. Ce qui vous permettra d'établir, pour notre arrondissement, un double record :

Nous aurons d'un côté les conseils de quartier les plus squelettiques de la capitale : puisque nous n'aurons que 12 titulaires alors qu'il y a 18 dans chacun des conseils de quartier du 5^{ème}, et 24 dans chacun des conseils de quartier du 15^{ème}, pour ne citer que des arrondissements qui sont voisins et qui vous sont politiquement proches.

Nous aurons aussi le record de la plus rachitique représentation des citoyens, puisque vous nous proposez de tirer au sort 4 habitants dans chacun des conseils de quartier, alors qu'il y en avait 6 auparavant, alors qu'il y en a 8 dans chaque conseil de quartier du 5^{ème} et qu'il y en a 12 dans chaque conseil de quartier du 15^{ème}.

Quant à l'expérience de la mandature précédente, dire qu'elle a bien fonctionné, me paraît, quand même, un petit peu exagéré puisque :

☐ Seuls 3 conseils de quartier sur 6 se sont réunis en 2019, alors que le règlement demande un minimum de deux réunions par an

☐ 4 conseils de quartier se sont réunis en 2018,

☐ Quant au conseil de quartier Rennes, il n'y a pas la moindre trace ni le moindre compte-rendu de son existence sur le site de la Mairie du 6^{ème} :

Enfin, comment ne pas remarquer, lorsque nous avons examiné, le 21 juillet, Les comptes administratifs de 2019, que dans la rubrique, 321, concernant le fonctionnement des conseils de quartier on lisait : «

Crédits ouverts 19 836 € Dépenses mandatées : 210,70 € (réceptions)

J'espère, d'ailleurs, que vous avez apprécié l'humour de la précédente délibération sur le budget supplémentaire, que nous avons voté, qui double les crédits dévolus au fonctionnement des conseils de quartier. Alors, c'est peut-être une subtilité administrative, mais avoir 39 000 € au lieu de 19 000 € pour le fonctionnement des conseils de quartiers en 2020, alors qu'on a dépensé 210€70 en 2019, c'est effectivement une gageure.

Monsieur le maire, pourquoi vous privez vous d'un moyen d'être à l'écoute de nos concitoyens. Pourquoi maltraitez-vous, délibérément, ces lieux (et je cite l'article 2 du règlement) « d'information, d'écoute, de concertation, d'expression, de propositions et de vœux ». Pourquoi avez-vous peur d'un Instrument qui ambitionne de réconcilier les citoyens avec la politique en leurs montrant qu'elle peut être proche d'eux, en les aidant à prendre en main certains de leurs problèmes.

Nous considérons que les conseils de quartier méritent mieux que le dédain avec lesquels vous les traitez, en refusant d'utiliser les crédits prévus pour leur fonctionnement et en voulant réduire d'un tiers la participation citoyenne. C'est pourquoi nous voterons contre le règlement proposé. »

Réponse de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller Régional d'Île de France :

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller Régional d'Île-de-France pense que faire correspondre exactement le nombre de conseils de quartier au nombre de quartiers administratifs n'était pas une bonne option. Le 6^e arrondissement est constitué de quatre quartiers administratifs dont celui de Notre Dame des Champs dont la superficie et la population représente 60% de l'arrondissement. Ce faisant ce quartier a été subdivisé en 3 quartiers spécifiques pour la constitution des Conseils de quartier (Saint Placide, Notre Dame des Champs et Rennes).

Concernant les membres du collège habitants, il rappelle que par le passé les membres suppléants ne pouvaient siéger en même temps que les titulaires. Dorénavant les habitants titulaires pourront siéger en même temps que les suppléants passant le nombre des habitants siégeant à 8 membres (soit une représentativité de 50%). Il ajoute que l'ensemble des élus pourront également siéger au sein de l'un de ces conseils.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ précise le calendrier de la mise en place de ces Conseils de quartier : appel à candidature pour le collège habitants le 5 octobre 2020, clôture du dépôt des candidatures le 6 novembre, tirage au sort le 17 novembre. La mise en place des Conseils de quartier interviendra après désignation des membres des 1^{er} et 2^e collèges.